



Congé maladie à répétition

Par **pravenne64**, le **06/04/2010** à **11:46**

Bonjour,
Bonjour,

je vous expose mon problème:

Je suis en CDD remplacement congé maladie depuis maintenant trois mois , mon contrat étant renouvelé tout les mois.

Celle que je remplace avait deux ou trois ans d'ancienneté dans l'entreprise et dépose des congé maladies tout les mois .

J'aimerais savoir combien de congé maladie a t-elle le droit de déposer?

En effet , la situation n'est pas parfaite pour moi, j'aimerais savoir si je peux prétendre à un cdi si elle vient à ne plus venir du tout.

Notre entreprise dépend de la convention collective Syntec.

Pouvez vous m'aider?

Merci,